



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **LE NORD-TOULOIS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Étaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération**  
**N° 13-2018**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Madame Agnès MAYER, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2017.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **LE NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
12 AVRIL 2018



Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

**Délibération  
N° 14-2018**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire le Président de séance.

Vu la candidature de Monsieur Pierre BONNIN

Il est procédé à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité,

Pierre BONNIN, à l'unanimité, est désigné en qualité de Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BONNIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Denis PICARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Investissement :**

Dépenses	Prévus :	1 458 896,97 €
	Réalisé :	645 305,27 €
	Reste à réaliser :	126 633,40 €
Recettes	Prévus :	1 458 896,97 €
	Réalisé :	553 568,69 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévus :	2 055 622,79 €
	Réalisé :	832 764,76 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	2 055 622,79 €
	Réalisé :	2 165 273,12 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 91 736,58 €
Fonctionnement :	1 332 508,36 €
Résultat global :	1 240 771,78 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-14-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-15-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération  
N° 15-2018**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 347 714,57 €

- un excédent reporté de : 984 793,79 €

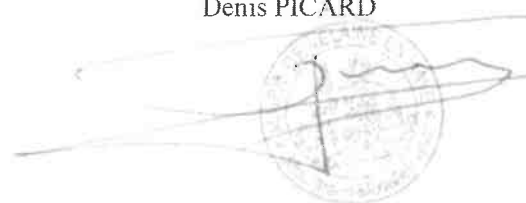
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 332 508,36 €

- un déficit d'investissement	91 736,58 €
- un déficit des restes à réaliser	126 633,40 €
Soit un besoin de financement de	218 369,98 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :	1 332 508,36 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) :	218 369,98 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 114 138,38 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	91 736,58 €

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-15-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 16-2018

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES  
DIRECTES LOCALES**

Vu le budget primitif 2018 et la décision en matière de taux de contributions directes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2018 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration fiscale des taux d'imposition de 2018) :

- Taxe d'habitation : bases notifiées : 2 421 000 € - taux 7.25% - produit résultant : 175 522.50 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3 751 000 € - taux : 5.79% - produit résultant : 217 182.90 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : bases notifiées : 37 500 € - taux 18.30% - produit résultant : 6 862.50 €.

**TOTAL DES 3 TAXES : 399 567.90 €**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

**Délibération**  
**N° 17-2018**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 2 352 831,61 € - Recettes : 2 352 831,61€

Investissement : Dépenses : 1 236 410,98 € - Recettes : 1 236 410,98 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2018.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération**  
**N° 18-2018**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX**  
**ASSOCIATIONS ET AU CCAS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations et au CCAS pour l'année 2018.

Il est précisé que la commission Association s'est réunie en date du 27 février pour étudier les demandes et proposer les subventions suivantes :



ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Sportive et Culturelle	2 500 €
Association Sportive de Velaine-en-Haye	2 500 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	2 000 €
Association Velainoise Activités Multiples	1 500 €
Association Famille Rurale	40 000 €
Association Partage Loisirs	400 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	400 €
Association de la ZAC Herbue Châlin	150 €
Amicale du personnel communal	1 500 €
Une Oasis, Une école	100 €
Association Pour le Relais de Velaine	200 €
Trisomie 21 Meurthe et Moselle	150 €
Al terre native	100 €
Tennis Club de Nancy Forêt de Haye	100 €
Musée de l'automobile	100 €
Institution Saint Camille	5 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>56 700 €</b>

CCAS	SUBVENTIONS
CCAS	9 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2018 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

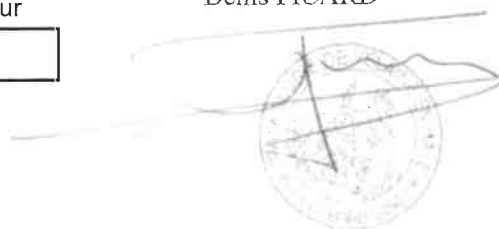
054-215405572-20180412-18-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton NORD-TOULOIS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018

Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 19-2018

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à l'attentat de Trèbes le 16 mars 2018, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'association « Etoiles bleues ».

Cette association a pour but l'entraide de solidarité particulièrement orientée vers les enfants et les adolescents orphelins de parents gendarmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, 18 pour et une abstention, le versement exceptionnel de la subvention pour un montant de 300 €.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-20-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

COMMUNE DE  
"Velaine en Haye" par délégation

**VELAINE EN HAYE**



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton LE NORD TOULOIS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tony MERAT.

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 20-2018

**OBJET : CONVENTION DE REGROUPEMENT ET  
DE VALORISATION DES CERTIFICATS  
D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) et a acté que les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Le Pays Terres de Lorraine a signé un accord de vente des CEE avec l'énergéticien EDF dans le cadre du programme TEPCV CEE. Le Pays assure le regroupement de l'ensemble des actions d'économie d'énergie des collectivités lauréates de ce programme et les valorise auprès du marché national des CEE. Pour permettre au Pays de reverser aux communes les CEE obtenus, une convention dite « de regroupement » doit être signée entre les deux parties.

Considérant l'article L221-7 du code de l'énergie permettant l'attribution de certificats d'économies d'énergie pour des programmes d'accompagnement.

Considérant l'article L 221-7 du Code de l'énergie permettant aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour son compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (20GWhcumac).

Considérant la convention TEPCV Terres de Lorraine du 06 juillet 2016, et ses avenants du 03 novembre 2016, 01 mars 2017 et 02 mai 2017.

Considérant l'arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017 portant validation du programme CEE « Économies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (Programme n° PRO-INNO-08) attribuant un volume maximum de 400 GWh cumac de certificats correspondant à 1,3 millions d'e de travaux au territoire Terres de Lorraine lauréat TEPCV.

Le programme CEE « Économies d'énergie dans les TEPCV » prévoit que les dépenses réalisées (factures acquittées) d'ici le 31 décembre 2018 par le territoire lauréat TEPCV ou par les collectivités locales incluses dans ce territoire pour :

- Financer des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine (Bâtiments publics, logements communaux, éclairage publics)
- Verser des aides financières à des bénéficiaires personnes physiques pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement

donne lieu à délivrance de CEE s'ils répondent aux critères d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie tels que définis dans le programme n°PRO-INNO-08 et par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire précise qu'un plafond de montant des travaux éligibles de 50 000 € HT a été mis en place, pour les dossiers d'éclairage public, afin de permettre à chaque collectivité locale du territoire de bénéficier d'au moins un financement dans le cadre du programme global TEPCV et TEPCV CEE.

Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux de changement de luminaires pour un passage en éclairage économique LED pour un montant de 50 000 € HT. Une aide TEPCV-CEE s'appliquera pour un montant de 33 000 euros soit 66% des travaux HT.

**Coût estimatif global de l'opération – 50 000.00 € HT,**

**Financement** (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Aide TEPCV CEE 66% 33 000.00 € HT
- Financement de la commune 17 000.00 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-20-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-21-2018-DE

Accusé certifié exécutoire  
Reception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018  
**COMMUNE DE  
VELAINE EN HAYE**  
Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

**Délibération  
N° 21-2018**

**OBJET : ADHESION A L'EPA MMD 54**

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

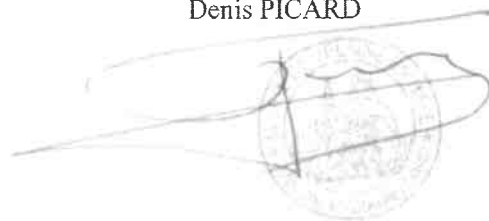
Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide :

- D'ADHERER à l'EPA MMD 54,
- D'APPROUVER les statuts,
- DE DESIGNER Monsieur Denis PICARD comme son représentant titulaire à MMD (54) et Monsieur Pierre BONNIN comme son représentant suppléant,
- D'APPROUVER le versement de la cotisation annuelle correspondante.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-21-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, 18 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de changement de luminaires pour un montant de 50 000 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide TEPCV-CEE d'un montant de 33 000 €, soit 66 % du montant des travaux HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la « convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie » entre le Pays Terres de Lorraine et la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-20-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-20-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-22-2018-DE

**COMMUNE DE**  
Accusé certifié exécutoire  
**VELAINE EN HAYE**

Réception par le Maire le 12/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation

06 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

**Délibération**  
**N° 22-2018**

**OBJET : PROTECTION DES DONNEES**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en

éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

### LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

### DECISION

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### DECIDE

- d'autoriser le *Maire* à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le *Maire* à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le *Maire* à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20180412-22-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

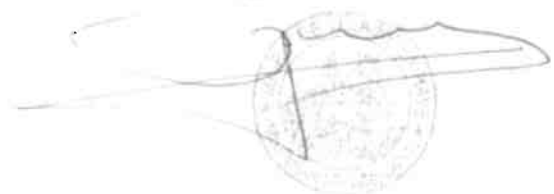
Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération**  
**N° 23-2018**

**OBJET : VENTE DE LIVRES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la municipalité souhaite organiser des ventes de livres d'occasion issus de la médiathèque.

Il est proposé d'établir un tarif unique de vente à 1 €.

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la municipalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour la vente de livres de la médiathèque.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés**

**Délibération  
N° 24-2018**

**OBJET : TRAVAUX SYLVICOLES**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'actions mené par l'ONF pour l'année 2018. Il s'agit de l'entretien de cloisonnement des parcelles 7 et 8 pour un montant de 5 167 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le programme d'actions 2018 concernant l'entretien de cloisonnement.
- 2) ~~Accuse de réception~~ ~~Ministre~~ ~~pour~~ ~~signature~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~document~~ ~~et~~ ~~acte~~ ~~relatif~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~projet~~.

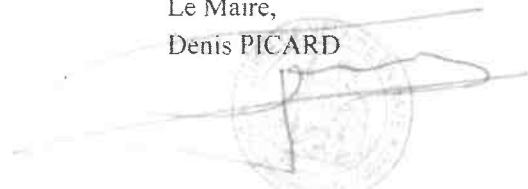
054-215405572-20180412-24-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents** : M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés** :

**Délibération  
N° 25-2018**

**OBJET : CONTRAT GROUPE  
RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de Meurthe-et-Moselle et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

#### LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de Meurthe et-Moselle va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le montant de la participation pour la collectivité est de 15 € actuellement (par agent et par mois)

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle à compter du 1er janvier 2019.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

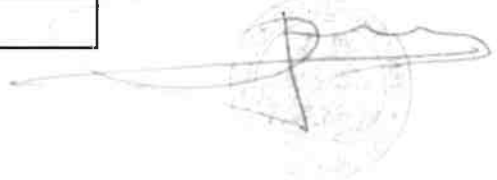
054-215405572-20180412-25-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération  
N° 26-2018**

**OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de créer deux emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

Que les dépenses sont inscrites au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

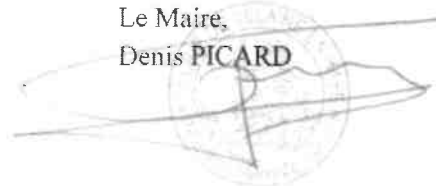
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton **NORD-TOULOIS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018  
Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 AVRIL 2018**

Date de convocation  
06 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Secrétaire de Séance :  
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

**Etaient présents :** M. Denis PICARD, Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT, Mme Elisabeth WITTMER, Mme Fabienne BRIAND et M. Tonny MERAT.

**Absents excusés :**

**Délibération**  
**N° 27-2018**

**OBJET : CREATION POSTE**  
**ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services administratifs.

Il propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à raison de 24 heures par semaine, à compter du 13 avril 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 13 avril 2018, un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet ;
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 24 heures ;
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Denis PICARD